

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du 17 mai 2010**

L'an deux mille dix, le dix-sept mai, le Conseil de la Communauté de Communes du Sauveterrois s'est réuni à la salle des fêtes de Mauriac, sur convocation de Monsieur Yves d'Amécourt, Président.

**Présents :** *Christiane FOUILHAC, Serge RIZETTO (Castelviel), Yves RAYNE pv à Yves d'Amécourt (Cleyrac), Patrick MAUMY, Christiane DULONG (Daubèze), Didier LAMOUREUX, Annie POSSAMAÏ (Gornac), Bruno LIMOUZIN, Denis MODET (Mourens), Serge DURU, Éric TINTURIER (Saint Brice), Jean GOUDIN (Saint Félix de Foncaude), Francis LAPEYRE, Michel CHARENTON (Saint Hilaire du Bois), André GOUACHE, (Saint Martin du Puy), Nicole BONNAMY, Henri HONEGGER (Saint Sulpice de Pommiers), Yves d'AMÉCOURT, Rémi BALLARIN, Gilles BUSSAC, Claude LUMEAU (Sauveterre de Guyenne), Philippe BRY, Denis MARNIESSE (Caumont), Anne CATHERINEAU, Claudette BIDOUSE (Coirac), Jean-Marie VIAUD, Sylvianne LANGEL(Mauriac), Daniel BARBE, Florent MAYET, (Blasimon), Jean-Paul POUJON, Emmanuel BATAILLE (St Martin de Lerm).*

*Excusé : Bernard REBILLOU (Saint Félix de Foncaude), Martine LOPEZ (Saint Martin du Puy, Corinne BALAN (Blasimon), Luc HERAULT (Sauveterre de Guyenne)..*

*Absente : Bernadette BOGET (Cleyrac)*

**Auditeurs libres :**

*Jocelyne MAMILONNE DEHEZ, Nicolas GUIDERDONI, Martine MANERA, Yolande MARTY Bernard AUCOIN (Mauriac), Rosy LUIZ Francis PEYRE (Saint Martin du Puy), Claude BERNEDE (Coirac), Michel CHARENTON, Christophe DUARTE (Castelviel).*

Le Conseil est accueilli par le Maire de la Commune et son Conseil Municipal.

L'appel est réalisé par Martine Cauhapé, une feuille de présence circule pour inscrire les personnes présentes en tant qu'auditeurs libres.

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir lui indiquer s'il y a des commentaires à apporter au dernier compte-rendu de la réunion.

Aucune modification n'est apportée, le compte rendu est ensuite adopté à l'unanimité.

Sylviane Langel est nommée secrétaire de séance.

Un tour de table est effectué afin de se présenter à Mme Laure Chevalard, nommée au 1<sup>er</sup> mai à la trésorerie de Sauveterre.

**Présentation de Fondation Patrimoine** par M. Philippe Marchegay et de M. Jean-Luc Hoguet

Créée par la loi du 2 juillet 1996, la Fondation est une personne morale de droit privé reconnue d'utilité publique.

Sa mission est de promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti de proximité et du patrimoine naturel, et de contribuer ainsi à la protection de nos paysages.

La fondation appuie son action sur un réseau de délégués régionaux et départementaux, tous bénévoles.

Elle travaille en étroite collaboration avec :

- les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations locales de sauvegarde du patrimoine bâti et naturel, les entreprises, dans le cadre d'accords de mécénat, et les chambres consulaires.

M.J Luc Hoguet se tient à la disposition des collectivités territoriales.

M. Marchegay lance un appel à toutes les communes pour adhérer à cette Fondation du Patrimoine. Un bulletin d'adhésion est remis dans le dossier à chaque maire.

Contact : [www.fondationpatrimoine-aquitaine.com](http://www.fondationpatrimoine-aquitaine.com)

## COMMISSION VOIRIE

### • Résultat Commission d'Appel d'Offre, marché voirie sur 3 ans

La commission s'est réunie le 3 mai et 12 mai. Pour 18 demandes de dossiers, 10 offres ont été effectivement remises.

Au vu des écarts de prix importants dans le bordereau de prix, étant en procédure adaptée, la commission a décidé de renégocier avec tous les candidats ayant remis une offre en leur demandant de reconsidérer le dossier et de fournir une nouvelle offre pour le 17 mai.

Après analyse des offres par l'entreprise Azimuts, Serge Duru donne lecture du rapport de la commission.

Quatre entreprises (PEPIN, COLAS, FAYAT et SCREG) ont maintenu leurs offres, deux (SOGEBA et ABTP) n'ont pas répondu et quatre (EIFFAGE, AUDEBERT, ETPR et STR) ont remis une nouvelle offre.

Le résultat des nouvelles offres est le suivant :

Entreprises	Offre HT	Offre TTC
EIFFAGE	349 704,30	418 246,34
STR	360 633,50	431 317,67
AUDEBERT	354 756,52	424 288,80
ETPR/EUROVIA	344 335,39	411 825,13
PEPIN	389 856,00	466 267,78
COLAS	484 209,20	579 114,20
FAYAT	428 052,75	511 951,09
SCREG	429 452,50	513 625,19
SOGEBA	632 859,48	756 899,94
ABTP BIARD	409 648,70	489 939,85

En fonction des critères d'analyse, le résultat définitif est le suivant :

1 - ETPR/EUROVIA	:	10 /10
2 - EIFFAGE	:	9,44/10
3 - AUDEBERT	:	9,30/10
4 - STR	:	9,14/10
5 - PEPIN	:	8,34/10
6 - ABTP	:	7,76/10
7- SCREG	:	7,68/10
8- FAYAT	:	7,28/10
9- COLAS	:	6,12/10
10- SOGEBE	:	1,60/10

La commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'entreprise ETPR.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les résultats de la CAO.*

Le rapport de l'analyse des offres est consultable à la communauté de communes.

## **BILAN SEMAINE & SALON DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Henri Honegger présente le bilan de la semaine du développement durable et indique une importante participation aux ateliers.

Didier Lamouroux informe du coût final de l'ensemble de cette manifestation : 2 503 €.

Une réunion d'informations sur le bilan est prévue.

Il en profite pour remercier les membres des commissions ainsi que la société Tutti Quanti.

## **ENFANCE & JEUNESSE**

Daniel Barbe informe des points abordés lors de la commission réunie le 22 avril.

Evolution financière du service : Il donne l'explication de l'augmentation des charges depuis la signature du contrat Enfance-Jeunesse. Elle est due à l'augmentation du nombre de journées d'ouvertures (+10) suite à la modification du calendrier des vacances scolaires et à l'ouverture décidée lors des vacances de Noël. Ces 10 jours supplémentaires ne sont pas pris en compte dans

le contrat signé avec la CAF, donc pas subventionnés. De ce fait, la commission propose de réduire le nombre de jours d'ouverture plutôt que la qualité de l'animation. Une enquête auprès des parents est en cours.

Un test pique nique a été réalisé. Ce coût supplémentaire sera pris en compte au moment de la politique tarifaire.

Contrat de Jonathan Cogni : il se termine au 31 mai. Sur proposition de la commission et après l'accord du bureau, il lui a été proposé de le nommer sur un poste vacant d'adjoint d'animation au 1<sup>er</sup> juin à 20 h/ semaine annualisé.

#### Prix des Séjours :

Au vu des séjours organisés pour cet été, la commission a proposé les tarifs suivants :

-St Savin de Blaye, du 12 au 16 juillet (12 enfants): Participation des parents: 99 €

-Hostens, du 26 au 30 juillet (20 enfants) : Participation des parents: 80 €

Rémi Ballarin demande pourquoi sommes-nous limités en place pour les séjours ?

Le Président lui répond que c'est une question de budget, car une partie du séjour de chaque enfant est pris en charge par la communauté des communes.

Par ailleurs, les séjours sont organisés en partenariat avec Pellegrue, le nombre de place est limité.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les tarifs des séjours.*

Transport, convention: Une navette de 30 places sillonnera le territoire comme l'an passé entre les 3 accueils de loisirs.

Il est proposé d'établir une convention annuelle pour l'utilisation du bus de la commune de Sauveterre à l'année, par tacite reconduction.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise Daniel Barbe à signer la convention d'utilisation du bus de la commune de Sauveterre.*

## **SALLE DE SPORTS SPECIALISEE**

- Terrain de la salle de sports :

Comme cela avait été réalisé avec les terrains de tennis, la Commune de Sauveterre met à disposition l'emprise de la future construction au lieu dit bonard.

La convention de mise à disposition du terrain est présentée aux membres du conseil.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise Patrick Maumy à signer la convention avec la commune de Sauveterre.*

- Appel d'offre :

Patrick Maumy a demandé aux membres du bureau de lancer les travaux de la salle de sport dès que possible.

L'annonce est parue le 7 mai, la CAO a prévue de se réunir lundi 31 mai à 18 h30 pour l'ouverture des plis.

Afin de ne pas retarder le départ des travaux, le résultat de la CAO sera validé en réunion bureau du 7 juin.

Le Président rappelle que le conseil communautaire avait pour habitude de valider la décision de la CAO ; mais que, en droit, celle-ci reste décisionnaire. Il demande, pour cette fois, de rompre avec cet usage et de valider le choix des entreprises en bureau.

Le Conseil Communautaire autorise le bureau à valider les choix de la CAO, sans attendre le conseil communautaire.

### **Zone d'activité : achat de terrains à La Font de Médouc**

Suite à un échange d'une partie du terrain qui avait eu lieu avant mais qui n'a pas fait l'objet d'un acte notarié, une modification des numéros des parcelles est en cours. Il y a lieu de délibérer avec les numéros de parcelles et surfaces ci-dessous (la contenance totale est supérieure à cette initialement prévue):

Sect.	Numéro	Lieudit	Contenance		
			ha	a	ca
ZI	87	Lafon de Medouc	9	49	04
AV	299	Lansade		23	78
Contenance totale			9	72	82

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les éléments nécessaires à cette transaction, comme prévu, mais avec les nouveaux numéros.*

Un courrier sera envoyé à la SAFER par le notaire, pour purger les droits de préemption.

La communauté des communes quant à elle, demandera son aide à la SAFER pour établir des conventions de mise à disposition auprès de voisins intéressés par ces terres le temps où elles seront disponibles.

### **SIPHEM**

#### ➤ **Adhésion de la Cdc de Targon**

Le Comité Syndical du SIPHEM, réuni lors de la séance du 19 avril, a accepté l'extension du syndicat à la Communauté de Communes de Targon. Cette demande traduit la volonté des élus d'étendre les actions du SIPHEM à toutes les communes de la Cdc puisque qu'aujourd'hui seule la commune de Frontenac est concernée. Cette extension se fera sans augmentation de cotisation, ni embauche de personnel supplémentaire. Une étude en interne sera effectuée afin de mieux connaître les caractéristiques Habitat de ces nouvelles communes et d'étendre l'OPAH DD courant 2010.

M. le Président demande aux délégués communautaires de se prononcer sur cette adhésion.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte l'adhésion de la Communauté de Communes de Targon au Syndicat Mixte Inter-territorial du Pays du Haut Entre-Deux Mers.*

➤ **Autorisation à passer des conventions payantes**

En effet, le Siphem a demandé à l'assemblée la possibilité d'ajouter un article supplémentaire à ses statuts. Effet dans le cadre de certaines actions (exemple actuel le logement des jeunes), nous pouvons être amenés à passer des conventions avec les CDC limitrophes. C'est pourquoi, nous devons ajouter un article n° 4 - Habilitation à passer des conventions :

« Le SIPHEM pourra passer des conventions avec les CDC limitrophes et leurs communes membres, dans le cadre de leurs compétences, pour des missions d'études, de conseils techniques dans la mise en œuvre de programmes concernant l'habitat, le logement et la maîtrise de l'énergie. »

M. le Président demande aux délégués communautaires de se prononcer sur ce nouvel article qui ne nécessite pas la consultation des communes.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte l'adjonction de cet article.*

## **POINT TAXE DE SEJOUR / SIGNALÉTIQUE**

- **Taxe de séjour :**

Nicole Bonnamy informe que sa commission a travaillé avec l'OTEM sur l'affectation du produit attendu de la taxe. Elle propose l'achat de lecteurs MP3 ou MP4 pour un guidage sur les routes des vins dont les tracés sont en cours.

Le Président rappelle la promesse faite aux hébergeurs qui était d'utiliser cet argent pour « créer des nuitées sur le territoire ». Il demande à ce que soient consultés les secteurs ayant déjà réalisé ce type d'achat pour connaître les effets attendus sur le nombre de nuitées.

- **Signalétique :**

La réunion de secteur avec les référents signalétiques a eu lieu lundi 26 avril. Un catalogue doit être remis à chaque commune. Les fiches sont à remettre au plus tard fin mai.

Un plan de dépollution est en cours

- **Villages touristiques**

Elle en profite pour rappeler que dans le cadre des « villages touristiques », les communes peuvent bénéficier d'une DGF bonifiée si elles ont ce label. Une rencontre est prévue avec l'OTEM pour déterminer les communes concernées. La délibération doit être prise avant le 3 septembre 2010.

Le Président a demandé en réunion bureau que soit fait un bilan du nombre de chais ayant signé la charte « Vignoble et chai en bordelais », commune par commune, que soit organisée une réunion avec les viticulteurs pour leur expliquer le label « vignobles et chai » afin d'en augmenter le nombre sur notre territoire.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **Fête du jeu et des associations**

Francis Lapeyre demande de l'aide pour l'installation et le rangement.

Une magnifique banderole a été réalisée à cette occasion.

Une invitation est remise à l'ensemble des délégués à l'apéritif avec la remise du défibrillateur par le Rotary club de La Réole.

De plus, Henri Honegger indique que des containers seront à la disposition pour le tri des déchets.

### **Modification délégué communautaire**

M. le Président informe d'un changement de délégué sur la commune de Sauveterre.

Rémi Ballarin remplace M-Josée Lawther en tant que délégué titulaire au conseil. Son suppléant est J-Paul Souan.

### **Réunion Chambre des métiers du 4 mai**

Didier Lamouroux informe qu'une réunion en partenariat avec la Chambre des métiers est organisée le mardi 4 mai à 19 h 30. Elle a pour but de présenter aux entreprises ses missions.

### **Journée d'information sur Entreprendre Autrement sur le Sauveterrois :**

Didier Lamouroux informe que CO-ACTIONS propose une journée avec une réunion d'information en matinée et un échange avec des entrepreneurs de Co-actions en après-midi. Cette journée se réalisera le 17 septembre.

### **Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces Publics**

Un mail de rappel a été envoyé à toutes les communes afin de composer un groupe de pilotage.

En absence de représentation, le maire sera convié.

La première réunion a été fixée avec Mme Sage-Génibel lundi 7 juin à 17 h 00.

### **Fond de compensation TP**

Le Président informe qu'une recette supplémentaire de 318 000 € est à inscrire au budget primitif 2010. Madame Chevalard interroge les services des finances et nous donnera des précisions sur cette somme et sa provenance exacte. On pense qu'elle est liée principalement à l'installation de TIGF. Il s'agirait d'un plafonnement de la TP reversé par l'Etat.

**CAO (salle de sports)** : Lundi 31 mai à 18 h 30

**Réunion bureau** : Lundi 7 juin à 18 h 30.

**Prochain Conseil Communautaire** : Lundi 21 juin à 18 h 30 à Gornac

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20 h 00.

